

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SEANCE EN DATE DU 26 FÉVRIER 2026

Présents : 61

Votants : 73

Pouvoirs : 12 (cf. liste annexe)

Secrétaire de séance : Sylvie DEMATHIEU

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 19 février 2026

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle Multi-activités d'Arlanc

Délibération n°9

**FINANCES – EXERCICE 2026 – BUDGET PRINCIPAL - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'ALF**

M. Le Président expose

Vu la délibération n°7 du présent conseil communautaire approuvant le budget primitif pour 2026 ;

Considérant les orientations budgétaires du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) d'Ambert Livradois Forez pour l'exercice 2026, présentées lors du conseil d'administration du 27 janvier 2026 :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES	176 500,00	DEPENSES	291 500,00
Atténuations de charges	0,00	Charges à caractère général	81 300,00
Produits des services et du domaine	25 000,00	Charges de personnel	97 900,00
Dotations et participations (hors subvention CC ALF)	101 000,00	Autres charges de gestion courante	49 100,00
Autres produits de gestion courante	1 000,00	Charges financières	19 000,00
Produits exceptionnels	161,36	Charges exceptionnelles	1 500,00
Résultat reporté	49 338,64	Opérations d'ordre	42 700,00
INVESTISSEMENT			
RECETTES	193 500,00	DEPENSES	193 500,00
Emprunts et dettes assimilées		Dépenses d'équipement	153 500,00
Dotations, fonds divers et réserves	869,69	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00
Excédent reporté	149 930,31		
Opérations d'ordre	42 700,00		

Besoin de financement

115 000,00 = subvention d'équilibre Communauté de communes Ambert Livradois Forez

Considérant que le projet de budget primitif fait ressortir un besoin de financement de 115 000 €, pour faire face aux dépenses courantes du service ;

Après avis de la commission « Finances » du 11 février 2026 ;

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

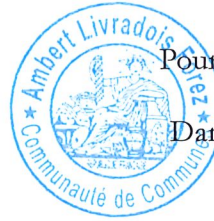
- d'attribuer une subvention d'équilibre de 115 000 € au Centre intercommunal d'action sociale d'Ambert Livradois Forez au titre de l'exercice 2026,
- de préciser que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif pour 2026,

- de prendre acte que la subvention donnera lieu à un versement, à l'issue du caractère exécutoire de la présente délibération,
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 11 mars 2026



Pour extrait conforme,
le Président,
Daniel FORESTIER